



GUIDE DE PRÉSENTATION



www.archives.rennes.fr



UNE HISTOIRE SÉCULAIRE

La mention d'inventaires réalisés dès le XVI^e siècle atteste du souci que la ville de Rennes a eu de ses archives depuis plusieurs siècles. Cependant, celles-ci furent longtemps conservées dans des rangements de fortune, notamment dans les bancs-coffres occupés par les échevins dans la salle du conseil. Lors du réaménagement de l'ancien hôtel de ville (rue de la Monnaie), une salle fut prévue à leur intention et le greffier de la communauté, Gilles de Languedoc, officiellement chargé d'en rédiger l'inventaire.

■ DES ARCHIVES ITINÉRANTES

La place étant comptée dans l'hôtel de ville, on décide, en 1908, du transfert de la bibliothèque et des archives anciennes puis des archives modernes dans les bâtiments du grand séminaire, place Hoche, qu'elles partagent avec la faculté des lettres. Celle-ci ayant été réquisitionnée par les Allemands pendant la guerre, les archives modernes sont mises à l'abri dans l'annexe des Archives départementales, au pavillon Saint-Melaine, rejointes en 1947 par les archives anciennes.

■ UN BÂTIMENT DÉDIÉ

Né de la volonté d'Henri Fréville, député-maire de Rennes et président du conseil général, le bâtiment des Archives de Rennes sort de terre en 1968. La construction de ce bâtiment s'inscrit dans une politique municipale plus large en faveur des archives, qui se concrétise par le recrutement, dès 1960, d'une archiviste, Annette Le Goff.

Avec ce nouveau bâtiment à ossature métallique, réalisé par les architectes parisiens Yves et Béatrice Levard, prix de Rome, la Ville de Rennes dispose de locaux dédiés, adaptés à la conservation des archives et à leur communication. Équipé d'un laboratoire de microcopie, selon le vœu du maire, le projet se veut novateur, prenant en compte les besoins du public en matière de recherche et de reproduction de documents. Les archives anciennes, déposées aux Archives départementales, peuvent dès lors rejoindre les archives de la ville.



Le bâtiment ouvre au public le 5 août 1968 mais son inauguration a lieu le 27 juin 1969, en même temps que son voisin, le bâtiment des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, construit durant les mêmes années. Cette double construction, qui plus est sur des parcelles contiguës, est alors inédite.

Toujours installé au 18 avenue Jules-Ferry, le service des Archives de Rennes conserve près de 10 km linéaires de documents papiers ou électroniques, du XV^e siècle à nos jours, versés régulièrement par les services de la Ville, du centre communal d'action sociale et de Rennes Métropole.



Code du Patrimoine, article L 211-1.

Les archives collectées peuvent être d'origine publique ou privée. Les archives publiques émanent de collectivités et d'organismes publics, les archives privées proviennent de particuliers, d'associations, de commerces ou d'entreprises. Certains documents, notamment les documents iconographiques, sont rangés à part pour des raisons de conservation et peuvent provenir des fonds publics ou privés.

1418-1789 : les archives anciennes

Le fonds ancien, antérieur à 1789, est constitué des archives de la communauté de ville et des registres paroissiaux confisqués dans les églises quand le gouvernement révolutionnaire confia aux maires l'enregistrement d'un état civil devenu laïc. Si les documents du XV^e siècle sont exceptionnel-

HH : Agriculture, industrie, commerce

31 Oct 1482

[illegible]



lement nombreux et concernent plus particulièrement les travaux de fortification et les relations de la ville avec les ducs de Bretagne, il faut également insister sur les importantes collections des délibérations de la communauté et des comptes des miseurs ou trésoriers depuis le XV^e siècle. À ces documents s'ajoutent les nombreux dossiers relatifs à la police et à l'administration de la ville, aux relations de celle-ci avec le pouvoir royal et à son action dans le domaine du commerce et de l'artisanat qui sont des sources précieuses pour écrire son histoire.

1790-1952 : les archives modernes

Les archives dites modernes comprennent les dossiers produits par les services municipaux de 1790 au début des années 1950.

On y trouve trace des divers aspects des missions municipales. À côté des registres de délibérations du conseil municipal, de la correspondance et des arrêtés du maire ainsi que des archives financières, les dossiers relatifs aux bâtiments construits par la ville sont nombreux et richement documentés (des milliers de plans). Il faut aussi signaler, entre autres documents, les listes électorales, les recensements, les archives concernant l'enseignement et la culture (important fonds du théâtre municipal) et celles provenant du bureau de bienfaisance ou bureau d'aide sociale.



Les archives modernes sont également classées par thèmes. Elles sont réparties en 17 séries qui attestent de la spécialisation des activités municipales au cours du XIX^e siècle et sont désignées par des lettres simples :

- | | | |
|--|--|--|
| A : Lois et actes du pouvoir central | G : Contributions, administrations financières | N : Biens communaux, terre, bois, eau |
| B : Actes de l'administration départementale | H : Affaires militaires | O : Travaux publics, voirie, moyens de transport, régime des eaux |
| C : Bibliothèque administrative | I : Police, hygiène publique, justice | P : Cultes |
| D : Administration générale de la commune | K : Élections et personnel | Q : Assistance et prévoyance |
| E : État civil | L : Finances de la commune | R : Instruction publique, sciences, lettres et arts |
| F : Population, économie sociale, statistique | M : Édifices communaux, monuments et établissements publics | |

DES FONDS DE DIFFÉRENTES PROVENANCES

Depuis 1953 : les archives contemporaines

Créé en 1968 lors de l'installation des Archives avenue Jules-Ferry, le fonds contemporain est coté en séries W ou EL. Il rassemble l'ensemble des versements d'archives publiques postérieures à 1953, quel que soit le service producteur (services de la ville de Rennes, du CCAS ou de Rennes Métropole). Inadaptées au rythme d'évolution de l'administration et à l'accroissement de la production documentaire caractéristique de la seconde moitié du XX^e siècle, les séries modernes sont de ce fait clôturées.

- La série W regroupe les versements conservés indéfiniment, en raison de leur intérêt juridique et / ou historique.
- La série EL pour « éliminables » regroupe les versements conservés pendant une durée de conservation limitée (allant de 10 à 100 ans), pour couvrir des besoins administratifs et / ou juridiques. Dépourvus d'intérêt historique, ils sont détruits une fois leur durée de conservation échu.

Si les magasins d'archives sont remplis d'archives papier, la production documentaire est aujourd'hui essentiellement électronique. Les Archives de Rennes collectent désormais des versements hybrides (en partie papier, en partie électronique), en phase avec l'évolution des outils informatiques : dématérialisation de procédures, passage à la photographie numérique, essor des systèmes de gestion électronique de documents (GED) et bases de données, etc. Les archives électroniques obéissent aux mêmes règles et aux mêmes principes que les archives papier. Elles présentent néanmoins des particularités techniques qui bouleversent en profondeur les pratiques professionnelles. C'est le défi actuel des Archives de Rennes : collecter et conserver aujourd'hui des archives qui devront être accessibles, lisibles et exploitables demain !

© C. Hazouard





31 Z 242

VOS ARCHIVES NOUS INTÉRESSENT !

Vous êtes un particulier, une entreprise, une association et vous souhaitez garder la mémoire de votre itinéraire ou de votre organisme ? Vous pouvez faire un don aux Archives de Rennes en prenant contact avec l'équipe. Vous contribuerez ainsi à l'enrichissement de nos fonds !

■ LES ARCHIVES PRIVÉES

Les Archives de Rennes collectent des archives privées sous forme de don ou d'achat. Ce sont des archives d'origines très diverses qui complètent les fonds publics, en offrant un autre regard sur l'histoire locale.

Les fonds privés sont plutôt récents dans l'ensemble. Deux fonds datent d'avant la Révolution : celui de la confrérie des marchands merciers et celui de la Marmite des pauvres.

Pour les périodes plus récentes, les fonds privés sont collectés dans différents domaines : l'architecture (Jean-Gérard Carré, Louis Chouinard et Georges Maillols), le syndicalisme et l'action sociale (la CFDT, l'Office social et culturel rennais), les commerces et entreprises (les maîtres-verriers Rault, l'imprimerie Oberthür), la culture et le sport (Association Trans Musicales, cercle Paul Bert, patronage de la Tour d'Auvergne, l'Office des sports de Rennes), le champ politique (Edmond Hervé, Jean-Michel Boucheron).

DES FONDS DE DIFFÉRENTES PROVENANCES

■ LES DOCUMENTS ICONOGRAPHIQUES, SONORES ET AUDIOVISUELS

Documents iconographiques

Les Archives de Rennes conservent de riches ensembles iconographiques, qui proviennent des fonds publics ou privés. Il s'agit de plans de la ville, qu'ils soient généraux ou représentant plus particulièrement la voirie, les bâtiments communaux, les églises, les parcs, etc. D'autres documents, tels que les photographies et les cartes postales, donnent également à voir l'évolution de la ville depuis la fin du XIX^e siècle. Une grande partie de ces documents est visible depuis le site internet www.archives.rennes.fr.

Documents sonores et audiovisuels

Les Archives de Rennes conservent quelques documents sonores ou audiovisuels issus des versements des services et enregistrés sur des supports variés, de la bande magnétique au cédérom en passant par la cassette VHS et le mini-disc. Ces documents présentent l'activité municipale par le biais d'actions de communication ou d'enregistrement d'événements importants. Ils sont complétés par des témoignages oraux collectés auprès des Rennais à l'occasion de certains projets de médiation. Ces souvenirs personnels viennent compléter l'histoire administrative.



44 Z 351



■ LA BIBLIOTHÈQUE

Elle se compose de plus de 4000 ouvrages, brochures ou périodiques à dominante historique (histoire de Rennes, de la Bretagne et histoire générale). Disponibles uniquement en consultation dans la salle de lecture, tous ces ouvrages sont un complément indispensable au lecteur lors de son travail de recherche sur les documents d'archives.



35 PER



UN PATRIMOINE À PARTAGER

■ LES JEUDIS DES ARCHIVES

Des séances pratiques d'initiation, conférences ou visites du bâtiment sont proposées tout au long de l'année dans le cadre des **Jeudis des Archives**. Programmés au trimestre, ces rendez-vous aux sujets et formes variés permettent de découvrir les documents d'archives commentés et contextualisés par un archiviste de l'équipe ou un invité (historien, artiste, architecte, etc.).



© J. Mignot

LE SAVIEZ-VOUS ?

La mise en valeur des fonds d'archives passe par la réalisation régulière d'expositions aux sujets très variés qui peuvent satisfaire la curiosité d'un public large. Certaines d'entre elles sont empruntables gratuitement par les écoles, les associations ou les équipements qui le souhaitent. Renseignez-vous !

■ LE SERVICE ÉDUCATIF

Le service éducatif des Archives de Rennes a pour vocation de sensibiliser le public scolaire et les enfants des centres de loisirs au patrimoine. Il vise à les initier à la recherche historique à partir de l'étude de documents d'archives. Il propose ainsi une approche concrète de l'histoire qui vient compléter la démarche des enseignants ou des familles en apportant des illustrations prises dans le contexte local. Les actions éducatives sont destinées au public scolaire de la maternelle à la fin du secondaire.



© D. Gouray

Les animateurs du service éducatif sont disponibles pour vous répondre et étudier vos demandes d'animation, que ce soit sous forme d'ateliers sur documents, de visites du bâtiment, de parcours dans la ville ou encore pour vous accompagner dans vos recherches pour une action ou un évènement spécifique.

❖ PROJETS ET PARTENARIATS

Les documents conservés aux Archives de Rennes permettent de retracer l'évolution de l'action municipale et sont des sources intéressantes pour des projets à vocation mémorielle ou historique sur le territoire rennais. C'est la raison pour laquelle le service des Archives de Rennes se présente comme un lieu ressource sur l'histoire et l'évolution de la ville et un partenaire potentiel pour accompagner les projets des différents acteurs associatifs ou institutionnels sur ces questions.

Les Archives de Rennes mettent aussi en œuvre des projets de médiation autour de l'histoire et des mémoires des quartiers de la ville. Ateliers de découverte du patrimoine conservé aux Archives, collectes de témoignages oraux et d'archives privées permettent de créer un dialogue autour des documents et offrent un éclairage singulier sur l'histoire de la ville.

Retrouvez toutes les informations sur la programmation, les expositions, les animations et accompagnements possibles sur le site Internet www.archives.rennes.fr.

UN PATRIMOINE À PARTAGER

❖ LE SITE INTERNET

En 2019, un tout nouveau site Internet vous ouvre les portes d'une véritable salle de lecture virtuelle et vous offre l'opportunité de contribuer à l'enrichissement du patrimoine rennais. Outil de recherche et de valorisation, ce nouveau site vise à faciliter l'accès à toutes nos ressources !
www.archives.rennes.fr

La rubrique **Trouver un document** permet de consulter les inventaires ou de lancer une recherche sur un mot clé ou une cote. Des formulaires spécifiques permettent d'accéder et de visualiser facilement les documents d'archives numérisés, de l'état civil aux délibérations du conseil municipal, des documents iconographiques aux rôles de la capitation.

La rubrique **Agir et participer** invite chacun à être acteur à nos côtés, pour prendre soins des archives, valoriser le patrimoine de la ville et contribuer à son enrichissement : venez assister aux Jeudis des Archives, informez-vous sur l'archivage de vos documents personnels, identifiez des photographies ou venez nous proposer un projet !

La rubrique **Découvrir Rennes** est une invitation au voyage dans la ville. Galeries, expositions, cartes ou frises chronologiques vous font parcourir l'histoire de Rennes à travers le temps et les documents.

LE SAVIEZ-VOUS?

La rubrique **Mon compte** permet d'accéder à votre espace personnel : vous pouvez désormais sauvegarder vos recherches, créer des albums avec les documents numérisés de votre choix et les retrouver facilement !



Montage de M. Vuillemin à partir du site "Show it better"

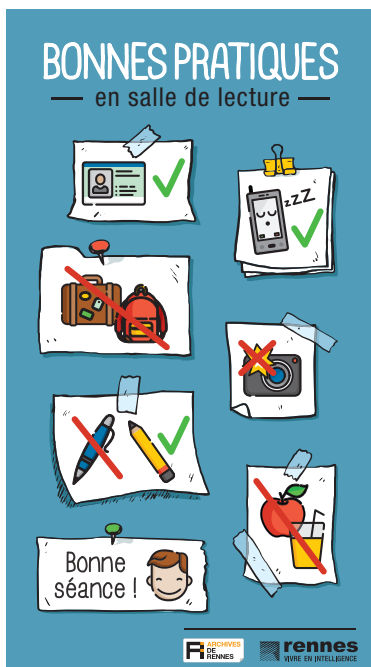
PRÉPAREZ VOTRE VISITE

■ MODALITÉS DE CONSULTATION

L'accès aux archives et aux ouvrages de la bibliothèque est libre et gratuit pour toute personne majeure munie d'une pièce d'identité. L'inscription est personnelle et valable jusqu'à la fin de l'année civile. Le personnel des Archives présent en salle de lecture vous accueille et vous oriente dans vos recherches. Il est présent pour vous aider mais ne peut faire les recherches à votre place. Les instruments de recherche (inventaires, répertoires, bases de données) sont à votre disposition pour vous guider.

La consultation des documents s'effectue sur place, en salle de lecture, afin d'assurer une mise à disposition sécurisée des documents et leur bonne conservation.

À votre arrivée, vous déposez vos affaires dans un casier et ne gardez avec vous que le matériel nécessaire à la prise de notes : papier et crayon de bois.



© Distillerie Nouvelle

PRÉPAREZ VOTRE VISITE

LES DÉLAIS DE COMMUNICABILITÉ DES ARCHIVES PUBLIQUES LOI DU 15 JUILLET 2008

Communicabilité immédiate :
documents qui ne portent atteinte
à aucun secret (par exemple :
certaines notes, rapports, actes de
décès).

25 ans : secret industriel et
commercial, statistiques anonymes.

50 ans : secrets de la défense
nationale, sûreté de l'État, sécurité
publique, protection de la vie
privée, jugements de valeur ou
appréciations sur une personne
physique.

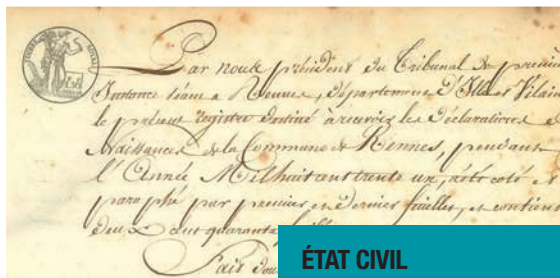
75 ans : statistiques nominatives,
enquêtes de police, affaires
portées devant les juridictions,
actes notariés, état civil (actes de
naissance et de mariage).

100 ans : enquêtes de police
et affaires portées devant les
juridictions qui mettent en cause
des mineurs ou qui sont relatives à
la vie sexuelle des parties.

120 ans : après la naissance
pour les documents dont la
communication porte atteinte au
secret médical ou 25 ans après le
décès si la date en est connue.

■ COMMUNICABILITÉ DES DOCUMENTS

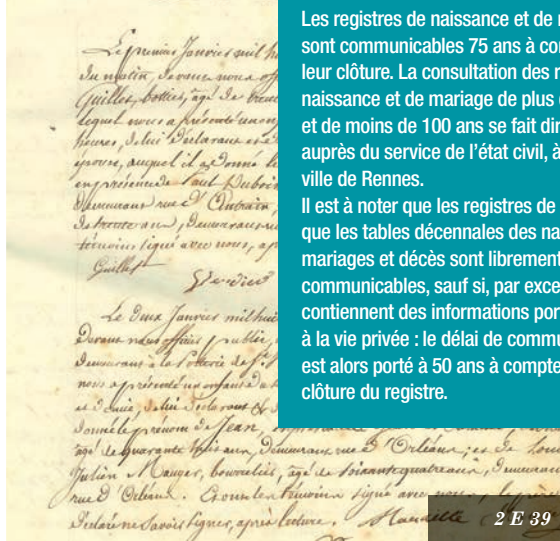
La règle est la libre communicabilité des archives publiques. Des délais de communicabilité sont fixés par exception afin de protéger certains types d'information. Pour ces documents non communicables, des dérogations sont possibles sous réserve d'en faire la demande au moyen d'un formulaire disponible auprès du responsable de la salle de lecture. Les fonds d'origine privée peuvent aussi être soumis à des modalités de communicabilité et de réutilisation particulière.



ÉTAT CIVIL

Les registres de naissance et de mariage sont communicables 75 ans à compter de leur clôture. La consultation des registres de naissance et de mariage de plus de 75 ans et de moins de 100 ans se fait directement auprès du service de l'état civil, à l'hôtel de ville de Rennes.

Il est à noter que les registres de décès ainsi que les tables décennales des naissances, mariages et décès sont librement communicables, sauf si, par exception, ils contiennent des informations portant atteinte à la vie privée : le délai de communicabilité est alors porté à 50 ans à compter de la clôture du registre.





REPRODUCTION DES DOCUMENTS

La reproduction n'est pas un droit mais une facilité qui vous est proposée si l'état du document le permet. Les photocopies des documents reliés ou dont la communication a été obtenue par dérogation sont interdites. Les photocopies ou tirages de documents numérisés sont effectuées à vos frais, selon les tarifs fixés annuellement par décision de la maire. Vous pouvez vous munir d'un appareil photo numérique pour réaliser vous-même vos reproductions (sans flash).

RÉUTILISATION DES DOCUMENTS

La réutilisation des documents (archives publiques et privées) est libre si aucun droit ne leur est attaché : ces droits sont le droit d'auteur et le droit à l'image. Si des documents sont soumis à des droits, il est alors nécessaire de se renseigner auprès des Archives pour savoir s'ils sont réutilisables et, si oui, dans quelles conditions. Il est à noter que toute réutilisation est libre et tacite dans le cadre familial ou pédagogique.

Dans tous les cas de réutilisation, le réutilisateur s'engage à mentionner la provenance du document (Archives de Rennes, cote du document, nom de l'auteur le cas échéant).



Les Archives de Rennes ont pour mission de conseiller les services de la Ville de Rennes, du centre communal d'action sociale et de Rennes Métropole dans la gestion, l'organisation et le partage de leurs documents papiers et électroniques. Elles collectent les données et documents dans un souci de transparence administrative, pour justifier des droits et obligations des administrés ou pour documenter l'histoire du territoire rennais. Les Archives sont ensuite chargées de les classer, les conserver, les communiquer aux publics et les mettre en valeur par le biais d'actions diverses : ateliers pédagogiques, expositions, publications, accompagnement de projets, conférences et séances pratiques d'initiation.

Les Archives de Rennes assurent ainsi deux missions complémentaires : un rôle de service support pour accompagner la production documentaire de l'administration jusqu'à l'archivage et un rôle culturel et patrimonial dans la conservation et la mise en valeur des fonds archivés.

ARCHIVES DE RENNES
18 avenue Jules-Ferry - CS 63126
35031 Rennes Cedex
Téléphone : 02 23 62 12 60

POUR TOUTE INFORMATION

consultez le site www.archives.rennes.fr
et suivez-nous sur  @ArchivesRennes

